



### BASSIN OLYMPIQUE

1. L'accès à l'eau est réservé aux membres des partenaires du Bassin Olympique.
2. Le Bassin Olympique est accessible aux heures d'ensoleillement jusqu'à 30 minutes après le coucher du soleil après quoi, chaque embarcation doit être munie d'un voyant lumineux tel que prescrit par la garde côtière.
3. Lorsque la température de l'eau est inférieure à 8 degrés Celsius (46 degrés Fahrenheit), seuls les groupes d'entraînements élités et compétitifs supervisés sont autorisés à s'entraîner sur l'eau.
4. Les utilisateurs doivent en tout temps signaler leur présence au personnel de la SPJD avant d'accéder au plan d'eau.
5. Sur l'eau, les membres doivent être en tout temps accompagnés d'un coéquipier ou d'un entraîneur.
6. Chaque membre doit posséder une veste de flottaison individuelle (VFI) approuvée par le gouvernement du Canada et en faire usage selon les règles du Guide de Sécurité Nautique de Transport Canada ainsi que des fédérations provinciales et nationales associées (sauf exception concernant les kayaks et canots de vitesse).
7. Les conducteurs d'embarcations à moteur doivent être âgés d'au moins 16 ans et détenir leurs cartes d'embarcations nautiques à jour.
8. Les usagers doivent en tout temps avoir un comportement sécuritaire sur le pourtour du Bassin Olympique ainsi que dans les embarcations.
9. Les usagers doivent respecter la signalisation et les espaces assignés sur le site ainsi que sur l'eau (Annexes A et B).
10. Tout incident ayant entraîné des dommages matériels ou corporels doit impérativement être rapporté au personnel de la SPJD qui se chargera de faire appliquer les mesures appropriées.
11. Lors de bris de matériel appartenant à la SPJD, les membres ont la responsabilité d'informer le personnel en poste.
12. Le Bassin Olympique est réservé à l'usage des entraînements d'aviron, de canoë-kayak, de surf à pagaie (SUP) et de bateau-dragon seulement.
13. Il est interdit de nager dans le Bassin Olympique à moins d'une autorisation fournie par la SPJD.
14. Seuls les véhicules autorisés par la SPJD sont autorisés sur le pourtour du Bassin Olympique.
15. Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse en tout temps sur le site.
16. Il est strictement interdit de lancer des cailloux ou tout autre projectile à l'eau.
17. L'autorisation préalable de la SPJD est nécessaire à l'utilisation des barbecues sur le site.
18. Les bonbonnes de propane doivent être maintenues à l'extérieur des installations dans les enclos prévus à cet effet.
19. Un accord préalable de la SPJD est nécessaire à toute vente de produits dérivés ou de nourriture sur le pourtour du Bassin Olympique ou à l'intérieur du Quartier des athlètes.

### QUARTIER DES ATHLÈTES

1. Un minimum de deux personnes en permanence, parmi lesquelles un détenteur d'une carte de compétence à jour (PNCE, Premiers Soins), est obligatoire pour utiliser nos salles d'entraînement.
2. La capacité maximale de chaque salle d'entraînement est :
  - Salle de musculation + salle d'étirement : 20 + 20 personnes
  - Salle d'ergomètres aviron : 25 personnes
  - Salle d'ergomètres bateau-dragon : 25 personnes
  - Salle d'ergomètres canoë-kayak : 15
  - Bac à ramer bateau-dragon/canoë-kayak : 20 personnes
  - Bac à ramer aviron : 15 personnes
3. Les équipements sportifs doivent rester en tout temps dans les salles d'entraînement, les exercices ne peuvent être faits qu'à l'intérieur des salles.
4. Pour des raisons d'hygiène, une serviette est obligatoire et les appareils utilisés doivent être essuyés à la fin de chaque entraînement (du nettoyant et du papier brun sont mis à disposition dans chaque salle à cet effet).
5. Une tenue décente est exigée en tout temps pour l'utilisation des salles d'entraînement (maillots, sandales et bottes sont interdits).
6. Aucun cadenas ne peut être laissé en permanence sur les casiers des vestiaires, faute de quoi il sera coupé sans préavis.
7. La consommation de nourriture doit être effectuée à l'extérieur des salles d'entraînement.
8. Les contenants de verre sont interdits dans toutes les salles d'entraînement, les bouteilles en plastique sont permises.
9. Aucun accessoire roulant (vélo, planche à roulette, patins) n'est autorisé à l'intérieur du Quartier des Athlètes.
10. Une autorisation préalable de la SPJD est nécessaire à toute forme d'affichage.
11. Les animaux de compagnies doivent être gardés à l'extérieur du Quartier des Athlètes.

*Toute personne ne se conformant pas au règlement recevra un avertissement.*

*La Société du parc Jean-Drapeau se réserve le droit d'expulser toute personne qui ne respecte pas les directives ou les avertissements.*

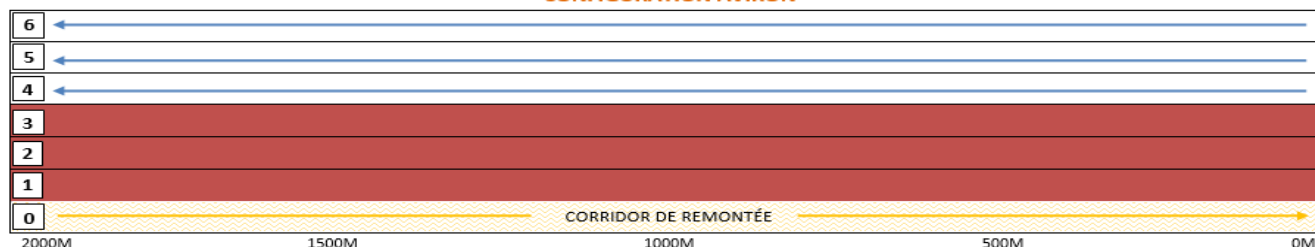
*La Société du parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.*



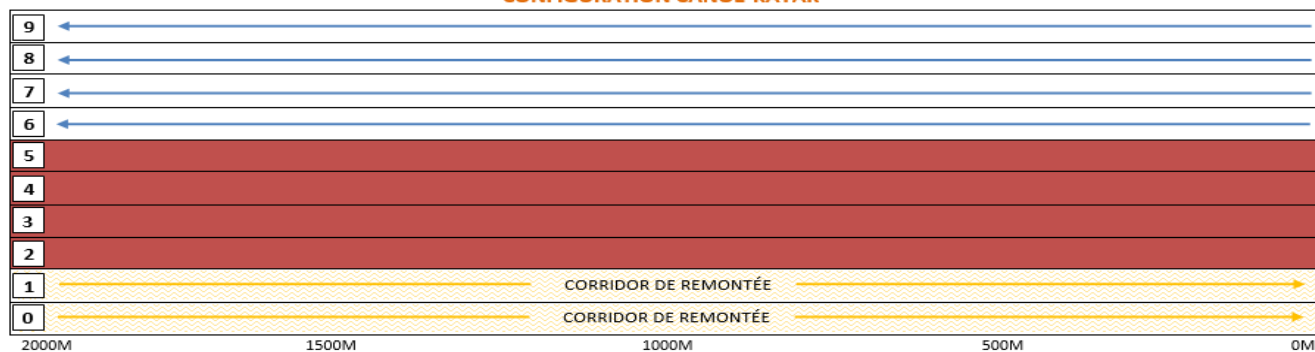
ANNEXE A

CIRCULATION AVIRON

CONFIGURATION AVIRON

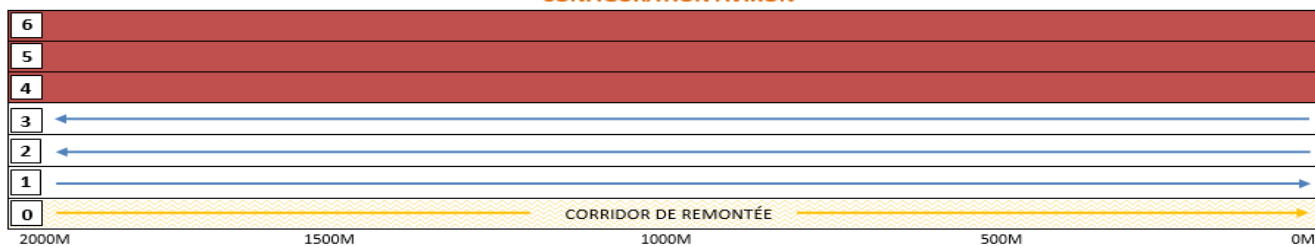


CONFIGURATION CANOË-KAYAK

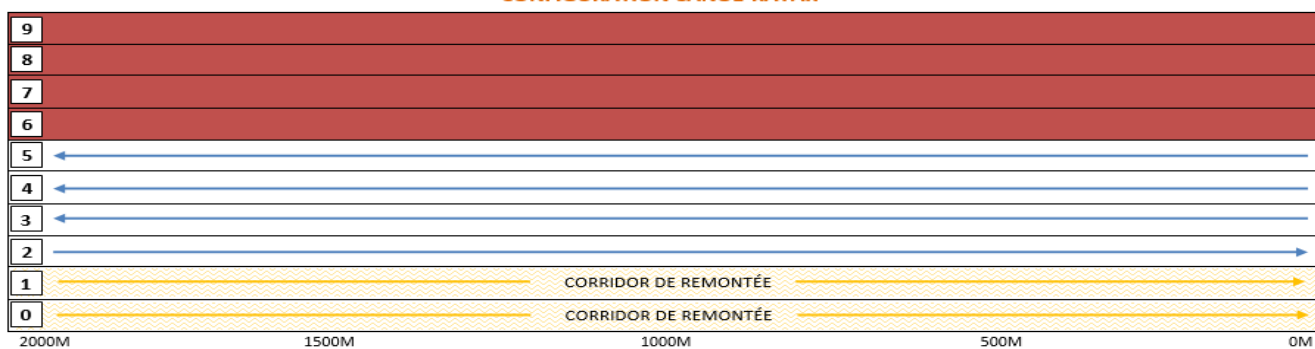


CIRCULATION CANOË-KAYAK  
BATEAU-DRAGON/OUTRIGGER/SUP

CONFIGURATION AVIRON



CONFIGURATION CANOË-KAYAK





ANNEXE B

**RESPECTER TOUJOURS LES CONSIGNES SIGNALÉES PAR LES DRAPEAUX À L'ENTRÉE DU QUAI CENTRAL !**

Drapeau vert



**BASSIN OUVERT SUR 2000m**

Les conditions météorologiques sont bonnes et le bassin est ouvert.

Drapeau jaune



**BASSIN OUVERT SUR 1000m**

Les prévisions météorologiques prévoient des risques d'orages et/ou une alerte météo est annoncée par Environnement Canada. Les usagers du Bassin ne peuvent dépasser la borne de 1000 mètres. Cette mesure de sécurité est nécessaire pour permettre une évacuation rapide et sécuritaire si l'orage se déclare. Les usagers doivent rester très vigilants.

Drapeau Rouge



**BASSIN FERMÉ**

Les conditions météorologiques ne permettent pas l'accès au Bassin soit en raison de vents violents, de coup de tonnerre, d'orage et/ou d'éclairs. Aucun usager ne peut accéder au plan d'eau. Les usagers sur l'eau doivent évacuer le plan d'eau immédiatement. Le Bassin olympique reste fermé jusqu'à ce que personnel du parc Jean-Drapeau en autorise l'accès.

NOTA : En cas de tonnerre, le Bassin olympique doit être évacué. La réouverture du Bassin ne sera autorisée qu'après une attente de 30 minutes suivant un coup de tonnerre.